Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260521-32_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

COMMUNE de POLIGNE

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 21 MAI à 20h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Jean-François GUYOMARD, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

PRÉSENTS : JF. GUYOMARD – A. MEHAT – B. LECUE – C. MARCAULT – G. THOMAS – I. MOISON – JM. PINARD – N. JOLIVEL – O. HERSENT – S. LE SAOUT – JL. BOSSE – C. ALLAIN – V. MAIRESSE – J. HODY
REPRESENTÉS : A. LEBRETON pouvoir à JM. PINARD
EXCUSES :

G. THOMAS a été élu secrétaire de séance

M. Le maire est arrivé à 20h12

Date de convocation : Le 12/05/2026

DÉLIBÉRATION N°32-2026 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL OFFRES

Entendu le rapport de M. le Maire,
Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
Après appel à candidature, la liste suivante a été déposée :
Titulaires : Jean-Luc BOSSE, Julien HODY, Jean-Michel PINARD
Suppléants : Catherine ALLAIN, Anthony LEBRETON, Anne MEHAT

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec M. le maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Jean-Luc BOSSE - Julien HODY - Jean-Michel PINARD	- Catherine ALLAIN - Anthony LEBRETON - Anne MEHAT

Fait et délibéré à Poligné
Le / la secrétaire de séance

Le Maire,
Jean-François GUYOMARD